

MOUVEMENT LIBERAL POUR L'EUROPE UNIE

Secrétariat Général

109, av. des Nerviens - 1040 Bruxelles

NOTE D'INFORMATION

Bruxelles, le 16 juin 1975

8/75

Aux membres du Comité Exécutif
Aux responsables nationaux et régionaux

COMITE EXECUTIF DE L'INTERNATIONALE LIBERALE

Le 31 mai a eu lieu à Birmingham la réunion du Comité Exécutif de l'Internationale Libérale sous la présidence du Vice-Président, M. Hans de Koster, qui est aussi Président du MLEU.

La campagne pour le "oui"

La Grande-Bretagne se trouvant en pleine campagne pour le référendum au sujet de son appartenance à la Communauté Européenne, les membres présents du Comité Exécutif ont participé à une importante réunion publique au cours de laquelle M. Jeremy Thorpe, leader du Parti libéral britannique, M. Baunsgaard, ancien Premier ministre du Danemark, et M. Stanbury, ancien Président du Parti libéral du Canada, ont mis en évidence les raisons pour lesquelles la Grande-Bretagne devait continuer à être partie intégrante de la Communauté.

Les résultats positif du référendum (près de 70 % de oui) ont montré que la ligne politique défendue par nos amis du Parti libéral britannique a été favorablement suivie par les électeurs.

M. Richard Moore, Secrétaire général

Le Comité Exécutif a ratifié la nomination de M. Richard Moore comme Secrétaire général de l'Internationale Libérale pour une période de trois ans, en remplacement de M. Vernon Dawson, démissionnaire.

La discussion politique

Au cours de la discussion politique, les délégués au Comité Exécutif ont fait le point de la situation au Canada, en Israël, en Suisse, en Italie, en France, en Yougoslavie et en Espagne.

M. David Wirmark a rendu compte d'un voyage effectué au Portugal et au cours duquel il a eu d'importants entretiens avec plusieurs responsables politiques appartenant aux différents partis démocratiques ainsi qu'au Mouvement des Forces Armées.

Il a attiré l'attention du Comité Exécutif sur la situation délicate du Portugal, considérant qu'un des meilleurs moyens pour la consolidation de la démocratie portugaise consiste à intégrer le plus tôt possible le Portugal à la Communauté Européenne.

Fédération des Partis libéraux de la Communauté

Le 30 mai s'est réuni le groupe de travail pour la création de la Fédération des Partis libéraux de la Communauté Européenne.

M. Talsma, Président du groupe, a rendu compte au Comité Exécutif des conclusions de la réunion.

a) Le Congrès constitutif de la Fédération se tiendra du 25 au 27 mars 1976 à Manheim, en Allemagne.

b) Les partis intéressés devraient envoyer en temps utile au Secrétariat les noms et adresses de leurs délégués afin de pouvoir leur faire parvenir toute la documentation concernant la Fédération des Partis.

Ensuite, M. Talsma a fait état d'un document présenté par la délégation britannique tendant à une modification du nombre des délégués au Congrès pour tenir compte de l'importance réelle de chaque parti membre. La représentation des pays devrait se baser sur le nombre de voix obtenues aux élections nationales. Etant donné l'importance de cette proposition, elle sera envoyée à chaque membre du groupe de travail pour qu'elle soit examinée par le groupe national respectif.

Congrès 1975

En prévision du Congrès qui se tiendra du 25 au 28 septembre à Edimbourg, le Secrétariat de l'Internationale Libérale insiste pour que les délégués effectuent leurs réservations d'hôtel le plus tôt possible.

Le programme provisoire est le suivant :

Jeudi 25 septembre

Réunion des Commissions

- I - Problèmes et rôle des syndicats ouvriers et patronaux dans les Etats et sociétés libres et démocratiques.
- II - La réalisation de l'Union européenne comme contribution à la paix et à la stabilité mondiale.
- III - Les femmes dans le monde d'aujourd'hui.

Vendredi 26 septembre

matin : Réunion des trois Commissions et achèvement des rapports.

après-midi : Réunion du Comité Exécutif et séance administrative et privée du Congrès.

Samedi 27 septembre

Toute la journée : Séance plénière et conclusions.

Réunions du Comité Exécutif

- La réunion d'hiver du Comité Exécutif aura lieu à Vienne (Autriche) les 17 et 18 janvier 1976.

- Pour la réunion de printemps, la ville de Nice a été proposée par le Sénateur M. Jacques Pelletier, Président de l'Organisation française "Liberté et Démocratie".

M. BRUNNER DEMANDE AUX NEUF GOUVERNEMENTS DE SE METTRE D'ACCORD
SUR UN PROGRAMME MINIMAL PERMETTANT DE FAIRE FACE AUX PROBLEMES
DU MONDE ACTUEL

Le monde a changé considérablement depuis 1957 et il faut trouver les moyens pour permettre à la Communauté Européenne de faire face à ce monde nouveau : telle est la ligne générale d'un exposé que M. Guido Brunner, Membre de la Commission Européenne, a fait à Aix-la-Chapelle, devant la Chambre de commerce germano-néerlandaise.

Lors de la création des institutions européennes, le charbon, l'acier et l'agriculture étaient encore des domaines de base de la production économique, a déclaré M. Brunner. Aujourd'hui, le bien-être de l'Europe dépend de beaucoup d'autres choses : de l'approvisionnement en énergie et en matières premières, de la politique de recherche et de l'environnement et d'une politique sociale active. Les Etats nationaux se sont adaptés à ces changements : ils ont acquis de nouveaux pouvoirs mais ne sont pas prêts à en transférer une partie aux instances européennes.

Tout en reconnaissant que la Communauté Européenne a réalisé beaucoup, M. Brunner estime que ce n'est pas assez pour garantir l'avenir européen. Un homme politique européen a reconnu au cours d'une réunion interne de la Communauté : "Il y a stagnation dès qu'on touche aux chemises irlandaises, au vin français, aux tomates italiennes et à la monnaie allemande".

Dans ces conditions, M. Brunner espère qu'une impulsion démocratique sera donnée par l'élection directe du Parlement Européen. Un tel Parlement pourrait discuter efficacement de la situation politique et d'un programme gouvernemental européen et accroître ses compétences. Même si l'un ou l'autre pays estime qu'une élection directe est prématurée, l'élection directe devrait avoir lieu dans les pays membres qui acceptent cette élection. Les partis politiques européens devraient s'organiser sur une base communautaire en vue de ces élections.

Mais les perspectives d'élections directes ne résolvent pas les problèmes actuels, a ajouté M. Brunner. Il faut dès maintenant indiquer la voie à suivre au cours de la période de transition jusqu'à l'Union Européenne. M. Brunner se prononce en faveur d'un amendement au Traité de Rome étendant les compétences communautaires aux domaines dans lesquels une action commune est indispensable : l'approvisionnement en énergie et en matières premières, la recherche et la technologie, la protection de l'environnement et certaines relations avec les pays tiers. Mais il estime également que dans les conditions actuelles rien n'indique que les Etats membres, représentés par leurs Chefs de Gouvernement, se mettraient d'accord sur un tel projet.

Voilà pourquoi M. Brunner propose encore une autre voie : Se basant sur les rapports des institutions, les Chefs de Gouvernement devraient se

se mettre d'accord sur un programme minimal, précisant pour chaque domaine l'objectif, l'étendue, le calendrier et les moyens financiers d'un programme d'action. La réalisation de ce programme devrait être assurée par la Commission Européenne. Ainsi, selon la méthode de Robert Schuman, on créerait des faits concrets entraînant une solidarité dans l'action.

COLLABORATION ENTRE LE GROUPE LIBERAL DU PARLEMENT EUROPEEN ET LA COMMISSION EUROPEENNE

Au cours d'un déjeuner de travail, le Bureau du Groupe Libéral du Parlement Européen, présidé par M. Jean Durieux, a eu un échange de vues, en présence du Président de la Commission M. Ortoli et du Commissaire M. Brunner, afin de développer les relations entre le Groupe libéral et la Commission. M. Norbert Hougardy a été désigné comme porte-parole du Groupe libéral dans le cadre de ces relations renforcées. La possibilité d'inviter aux réunions des groupes politiques des Commissaires dont la coloration politique diffère de celle du Groupe, a été évoquée : ceci permettrait de procéder à des choix politiques en meilleure connaissance de tous les éléments.

LE PARLEMENT EUROPEEN ET LE PROJET D'UNION EUROPEENNE

En prévision de la session de la commission politique du Parlement Européen qui doit finaliser le rapport sur l'Union Européenne, différents groupes politiques ont présenté leurs réponses au questionnaire établi par M. Bertrand, rapporteur de la commission politique. Voici la position exprimée par les socialistes, les démocrates-chrétiens et les libéraux.

Les socialistes

Pour le groupe socialiste, le débat sur l'Union européenne impose qu'on fasse le point sur l'état actuel de la construction de l'Europe, qui souffre de nombreux maux : impuissance à aller au-delà de la simple libéralisation des échanges, inefficacité des procédures de décision, division artificielle des questions socio-économiques et des questions politiques.

Sur cette base, le groupe estime qu'il faut déterminer les compétences qui doivent être mises en commun et les institutions destinées à les gérer et à les contrôler, en utilisant tous les moyens offerts par les traités existants, mais aussi en créant des moyens supplémentaires, par le recours à un nouveau traité. Le principe qui permet de définir les compétences de l'Union est le suivant, selon le groupe : l'Union est responsable pour les matières qui doivent être réglées au niveau supranational. Elle devra disposer d'une autonomie suffisante par rapport aux Etats membres et d'une capacité gouvernementale réelle. Ceci implique cependant une évolution par étapes, et l'application d'un programme de transition.

Le groupe socialiste attire l'attention sur une lacune du rapport Bertrand, à savoir l'attention insuffisante consacrée au Conseil Européen. Celui-ci risque de prendre une place de plus en plus importante dans l'équilibre institutionnel : il devra par conséquent être inséré dans les structures existantes et soumis à un contrôle démocratique.

Les démocrates-chrétiens

En partant du principe que le Traité de Rome est la base sur laquelle doit se réaliser progressivement l'Union européenne, le groupe démocrate-chrétien demande :

- un Parlement Européen directement élu, doté non seulement de pouvoirs de co-décision et de contrôle sur l'action gouvernementale de l'Union, mais de véritables pouvoirs législatifs, ce qui implique un pouvoir d'initiative ;

- un vrai gouvernement européen, occupant le même espace institutionnel qui appartient actuellement à la Commission, mais qui se distinguerait de celle-ci par sa légitimation politique ;

- une Chambre des Etats, issue de l'actuel Conseil mais distincte de celui-ci à cause de sa fonction institutionnelle. Cette fonction devra être redéfinie, pour devenir non plus primaire par rapport au processus décisionnel, mais complémentaire ;

- un rôle accru pour le Comité Economique et Social et la Cour de Justice.

Le groupe se prononce également de manière positive en ce qui concerne le "Conseil Européen". A son avis, pendant la période de transition vers une véritable Union européenne, les membres de la Commission Européenne devraient être nommés par le Conseil Européen et choisis parmi les membres du Parlement Européen.

Les libéraux

Le groupe libéral estime à son tour que le but principal de l'Union européenne est de sauvegarder les intérêts, les droits et les libertés fondamentales des citoyens européens. Afin de réaliser une Union européenne complète, il faudra établir, avant 1980, au moins les bases d'une Union économique et monétaire, et adapter les structures institutionnelles existantes, en protégeant les éléments dynamiques qui existent déjà, mais en augmentant leur teneur démocratique.

Mais les libéraux sont prudents quant à la possibilité de réaliser une Union "idéale" dès 1980, et estiment préférable que l'on présente des propositions concrètes et pratiques, susceptibles d'être acceptées et mises en oeuvre d'ici quatre ans. Ils suggèrent par conséquent le schéma "minimum" suivant :

- élections directes du Parlement Européen : elles doivent être organisées dès 1978, suivant les propositions du rapport Patijn.

- co-décision : le pouvoir de co-décision du Parlement doit être étendu, en lui attribuant le pouvoir de "ratification" pour toutes les décisions les plus importantes du Conseil (une majorité spéciale serait naturellement nécessaire en cas de rejet et une procédure de concertation serait engagée), en éliminant la consultation sur des questions mineures ou techniques, et en lui permettant de participer au choix des membres de la Commission et de demander leur démission.

- pouvoirs du Conseil : le groupe suggère l'application du système de l'abstention dans les décisions du Conseil, qui permet, en dernier ressort, de ne pas appliquer certaines décisions dans un pays donné. Cependant on insiste sur le caractère exceptionnel de cette procédure, et sur la nécessité de maintenir la base de la coopération européenne.

- siège des Institutions : sauf la Cour, il doit être unique et, de préférence, à Bruxelles.

- Affaires Etrangères et défense : un "Bureau" des Affaires Etrangères et de la défense devrait être créé dans le cadre de la Commission, avec un secrétariat général de haut niveau, assurant les liaisons avec le Secrétariat du Conseil Européen, la Commission et les autorités de l'Alliance atlantique.

Réunion de la Commission Politique

La Commission politique s'est réunie pendant deux jours, très longuement, afin d'examiner un projet de résolution qui devrait constituer la position du Parlement en matière d'Union Européenne, dont M. Tindemans sera saisi en vue d'en tenir compte pour préparer son rapport aux Chefs de gouvernement.

Le projet examiné par la Commission politique donne dans une première partie un aperçu de ce que devra être une Union Européenne (une communauté pluraliste et démocratique), de ses compétences, permettant "l'exercice en commun de la souveraineté", de la structure institutionnelle sur laquelle elle devra reposer, à savoir un "centre de décision unique qui ait le caractère d'un véritable gouvernement européen, responsable devant le Parlement de l'Union, élu au suffrage universel.

Dans une deuxième partie le document demande que soient engagées sans délai les procédures nécessaires pour permettre au plus tard à partir de 1978, l'élection au suffrage universel du Parlement, et qu'un programme pluriannuel d'actions prioritaires soit présenté par la Commission en 1976.

Dans sa troisième partie le document demande que soient décidées dès maintenant les adaptations indispensables de la structure institutionnelle, qui ne nécessitent pas nécessairement des modifications formelles des Traités. Parmi ces adaptations certaines concernent le processus de décision communautaire qui, selon le projet en question devrait prendre la forme suivante : la Commission garde le droit d'initiative : elle transmet ses propositions au Parlement Européen ; celui-ci décide et arrête le texte de l'acte communautaire qu'il transmet au Conseil ; le Conseil délibère sur le texte que le Parlement lui a transmis.

Le Document demande également que le Parlement, élu au suffrage universel direct, participe à la nomination de la Commission dont les membres doivent être choisis de préférence en son sein.

La discussion en Commission a été très animée - 95 amendements ont été présentés - surtout sur les modifications du processus de décision, que beaucoup de parlementaires ne semblent pas prêts à accepter. La discussion sera donc reprise prochainement, le Rapport devant être soumis au Parlement lors de sa session plénière, le 9 juillet.

Josep Sans,
Secrétaire général.